



Syndicat National Professionnel
des Maîtres Nageurs Sauveteurs
et B.E.E.S.A.N

Le **SÉCU'NAGE** par le **MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR**

Le Sécu'Nage, créé par la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FFMNS) et le Syndicat Professionnel des Maîtres-Nageurs Sauveteurs et B.E.E.S.A.N. (SNPMNS), valide trois niveaux d'aptitudes aquatiques.

Chaque niveau en accord avec la législation en vigueur et les attentes des différents partenaires :

L'Education Nationale de la maternelle jusqu'au secondaire, les collectivités territoriales, les centres de loisirs et de vacances proposant des activités aquatiques.

Le Sécu'Nage s'inscrit dans les mesures d'urgences demandées par le Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports face aux résultats alarmants de l'enquête menée par l'Institut de Veille Sanitaire sur les noyades en France depuis 2002 soit plus de 400 décès par noyade pour la seule période 2006. Pour les enfants de 1 à 14 ans, elle représente la deuxième cause de décès accidentel.

Les enfants de moins de 6 ans se sont noyés souvent parce qu'ils ont échappé à la surveillance de leurs parents et le fait de ne pas savoir nager a contribué à la survenue de la noyade.

Ce document permet d'harmoniser les critères d'évaluation des compétences aquatiques sous un même label afin de mettre un terme aux pseudo-diplômes décernés par des personnes n'ayant pas le titre de MNS, et devient officiellement valide pour son titulaire uniquement s'il est signé et daté avec le n° du diplôme du MNS en charge du test.

Le Sécu'Nage a pour vocation de sécuriser l'ensemble de la population sur plusieurs axes :

- 1) L'éducation : en incorporant ces tests, si possible, aux projets pédagogiques des écoles,
- 2) La prévention : en validant des critères objectifs qui engagent les MNS sur le degré d'aisance aquatique des candidats pour toute activité stage ou séjour en liaison avec l'eau,
- 3) La pédagogie : le fait que ces tests sont encadrés uniquement par des personnes ayant le titre de MNS sécurise les conseils d'experts pour motiver les candidats aux conclusions du test.

Le Sécu'Nage sera distribué gratuitement par le SNPMNS à toutes les piscines publiques et privées qui en feront la demande (seuls les frais de port seront à la charge du demandeur), le bureau national exécutif étudiera les demandes en fonction du projet qui lui sera transmis.

Pour tout renseignement et commande contactez au SNPMNS Monsieur Alain Jamet à l'adresse internet suivante :

Alain78@live.fr

Précisez une adresse postale complète

Votre n° de tel Piscine privée ou publique

Votre n° de diplôme

Votre projet

La quantité de documents que vous souhaitez recevoir

Seuls les frais de port seront à votre charge.